



Conseil National de l'Action Sociale

(mardi 1^{er} juillet 2025)

Déclaration liminaire

Madame la Secrétaire générale,

Nous ouvrons ce conseil national d'action sociale, dans un contexte où nos dirigeants demandent à chaque prise de parole de faire des économies budgétaires, dont une partie touche indéniablement le pouvoir d'achat de celles et ceux qui servent au quotidien ce ministère.

A la manœuvre du pilotage du financement de l'action sociale interministérielle, la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) déploie une énergie constante à minorer les crédits sociaux interministériels, venant impacter indéniablement les prestations essentielles pour tous les agents publics, notamment celles et ceux du ministère de la Justice.

Voilà désormais 3 ans que la baisse des crédits est « organisée » avec des sous-consommations oscillant entre 15 et 20 millions d'euros en 2023 et 2024 et pour 2025, c'est la suppression affichée de plus de 20 millions d'euros avec un impact attendu sur les CESU garde d'enfants et les chèques-vacances.

Sur ce dernier point, grâce à la pugnacité syndicale, notamment de **l'UNSa**, le Conseil d'État a récemment cassé la décision unilatérale des dirigeants de la fonction publique, qui avaient privé les retraités de cette prestation essentielle pour celles et ceux qui ont consacré leur vie professionnelle à servir l'institution.

Et pour accélérer le démantèlement du soutien social aux agents de l'État, et mécaniquement aux personnels du ministère de la Justice, voilà que les technocrates de Bercy imposent la création d'une formation spécialisée, qui n'a pour autre objectif que de siphonner des crédits sociaux.

Madame la Secrétaire générale, il serait de bon ton de rappeler à vos homologues de Bercy, que l'action sociale a clairement joué un rôle fondamental au cours des deux dernières décennies. Un rôle d'amortisseur social, face aux crises successives !

Pour l'heure, le versant de l'action sociale porté par le ministère de la Justice maintient sa dynamique favorable. **L'UNSa Justice et l'USM** y veilleront sans concession !

Tout d'abord, nous tenons à souligner favorablement l'abondement budgétaire d'1,6 million d'euros qui a permis la prise en charge de nos collègues de Mayotte, durement touchés par le cyclone CHIDO. Sur ce point, notre pugnacité syndicale et votre engagement auront permis d'être le ministère le plus réactif et le plus aidant, dans un contexte inédit.

En effet, sans ce complément de crédits, ce sont les prestations sociales de l'ensemble des personnels qui auraient été mécaniquement réduites. Une hypothèse impensable pour **l'UNSa Justice et l'USM** !

Plus globalement, la question de la restauration administrative et plus précisément son pilotage nécessite une réforme d'ampleur afin de garantir le développement d'un accès à la restauration à tarif subventionné, de qualité, pour tous les personnels du ministère de la Justice.

L'UNSa Justice et l'USM saluent la reprise en main de cette question par les Conseils Régionaux d'Action Sociale (CRAS), qui par ailleurs n'auraient jamais dû en être exclus, avec la mise en place du texte régissant la commission restauration au sein des CRAS.

Concernant le logement, **l'UNSa Justice et l'USM demandent** le déploiement de conventions pour dynamiser le parc de logements sociaux réservés et éviter de renouveler les écueils rencontrés lors de la précédente sortie des personnels de surveillance de l'ENAP affectés sur le centre pénitentiaire de Marseille.

S'agissant du renouvellement de la convention avec « Orphéopolis » permettant désormais la prise en charge de plus de 700 enfants de notre ministère, **l'UNSa Justice et l'USM attendent** de l'administration une extrême vigilance sur le niveau des prestations octroyées aux pupilles du ministère, ainsi que sur un renouvellement sans « fausse note » de cette convention.

En effet, **l'UNSa Justice et l'USM n'accepteront** pas une quelconque difficulté, même dans l'hypothèse d'une censure gouvernementale et d'un fonctionnement en « services votés ».

Concernant la Fondation d'Aguesseau, **l'UNSa Justice et l'USM** se félicitent de la dynamique déployée sous la présidence de Philippe Lemaire, sur les segments qui lui sont confiés en gestion, et en particulier la restauration parisienne (Millénaire, Vendôme et les Juridictions de Paris) dont le renouvellement du marché est en cours, mais aussi, les actions en faveur du logement, les séjours vacances, ou encore le pilotage des aides financières sociales.

Car sur ce dernier point, au-delà du soutien sans faille porté aux collègues Mahorais et Réunionnais touchés par les différents cyclones, ainsi que les aides du quotidien des agents rencontrant un « accident » de la Vie, des aides d'urgence ont pu être mises en place pour les personnels qui ont vu leurs véhicules être incendiés au printemps.

Concernant le service social du Personnel, **l'UNSa Justice et l'USM** tiennent à rappeler l'importance d'une présence effective dans l'ensemble des structures et établissements pénitentiaires, et particulièrement dans les écoles notamment à l'ENAP.

Si l'UNSa Justice et l'USM exigent que les moyens nécessaires soient alloués à ce service, ils constatent de nombreux dysfonctionnements et une absence de pilotage national au détriment de l'action sociale à destination des personnels. Sur ce dernier point, nous attendons une réaction de votre part, Mme la Secrétaire générale, pour un changement indispensable au bon fonctionnement de ce service !

Enfin, **l'UNSa Justice et l'USM** s'inscrivent pleinement dans la poursuite des travaux sur l'action sociale en Outre-Mer, devant permettre une réelle équité territoriale, tant pour le développement des prestations sociales dans les DROM et les COM, que pour l'accompagnement dédié aux agents recrutés en Polynésie Française ou à Nouméa, et affectés dans l'Hexagone.

Paris, le 1^{er} juillet 2025

Le Secrétaire général
Jean François FORGET